

montant de \$3,200, incluant le remboursement des dépenses encourues par M. Guilbault,

CONSIDÉRANT que la municipalité a déjà encouru des dépenses dans ce dossier : soit de faire le terrassement, de planter un arbre et de refaire un dalot d'asphalte le long du chemin Thibault,

CONSIDÉRANT que Me Benjamin a préparé un projet de servitude remis à la direction générale le 12 août 2020, et que M. Guilbault s'engage à signer la servitude

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Margaret Lefebvre-Macey, appuyé par Madame la conseillère Patricia McCollough

D'autoriser le versement de \$3,200 à M. Guilbault lors de la signature de la servitude en contrepartie de son acceptation de signer la servitude de passage tel que proposé par Me Benjamin, ainsi qu'une entente avec la municipalité,

ET d'autoriser Monsieur le maire Gravel et la direction générale, Pierre Bell, de signer la servitude ainsi que l'entente.

4. **VARIA**

5. **PÉRIODE DE QUESTION**

6. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

RÉSOLUTION 056-03-2021

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Bernard Carey, appuyé par Monsieur le conseiller Éric Bissonnette

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée à 17h12

ADOPTÉ à l'unanimité

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie par la présente qu'il y a des fonds suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions mentionnées ci-dessus.

RATIFICATION

Pierre Bell

Directeur général

Guy Gravel

Maire